

Contrastes

Autor(en): **Nicolet, E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui se sont écoulés depuis sa fondation. Malgré que cette entreprise ne soit pas encore aussi solide que la coopérative à Zurich, elle a cependant su se développer et on constate qu'elle gagne du terrain chaque jour.

En 1910 elle a atteint un chiffre d'affaires de 59,276 fr., malgré les difficultés énormes que le patronat du bâtiment lui créa. Les frais généraux de cette entreprise se montent à environ 9 % de la valeur totale de la production. On peut donc admettre qu'elle est organisée d'une façon rationnelle, en tenant compte du fait que les frais généraux sont généralement les plus élevés au début d'une entreprise.

On a constaté dans la *coopérative des gypseurs à Bâle* que, malgré l'infériorité des salaires de 22 % vis-à-vis de ceux payés à Zurich, la part des salaires aux frais généraux de l'entreprise est de 10 % plus élevée en proportion de celle constatée à Zurich. Cela permet de constater en même temps que le patronat à Bâle a joliment saboté les prix par une concurrence acharnée.

La *coopérative des peintres et gypseurs à Berne*, pendant les 5 premiers mois de son existence, a fourni pour fr. 26,208.90 de travaux. Il n'y a aucun doute que cette entreprise fasse également son chemin.

Quant à la *coopérative des ouvriers peintres à Lucerne*, son chiffre d'affaires fut minime jusqu'à présent. La valeur de l'ensemble de sa production était de fr. 16,559.13. Il paraît cependant que les commandes pour l'année 1911 dépassent déjà maintenant le montant de la production totale de l'année 1910.

Il en est à peu près de même pour l'entreprise coopérative des peintres à St-Gall qui n'accuse qu'un chiffre d'affaires très modeste, soit fr. 11,639.95. Mais ici il y a également aujourd'hui déjà un chiffre de commandes pour l'année courante dépassant la valeur de l'ensemble de la production de l'année 1910.

En résumé, le rapporteur trouve que les initiateurs de ces entreprises coopératives n'ont point été trompés jusqu'à présent dans leurs espoirs et prévisions. Il se déclare persuadé de ce que toutes ces entreprises sauront se développer et remplir leur but, au fur et à mesure que les expériences nécessaires auront été faites et que les camarades auront acquis la faculté d'approfondir mieux le rouage économique de leur branche professionnelle.

* * *

Nous ne sommes pas de ceux qui condamnent par avance toute idée d'utiliser la coopérative de production comme moyen auxiliaire dans la lutte émancipatrice, parce que trop souvent on a dû faire de mauvaises expériences avec cette sorte d'entreprises.

Au contraire, nous nous réjouissons franchement de ce que nos vaillants camarades, les peintres et gypseurs aient réussi à obtenir de si beaux résultats par les sociétés coopératives de production qu'ils ont fondées.

Nous profiterons également de cette occasion pour examiner tout spécialement la question de la coopérative de production dans un des prochains numéros de la *Revue syndicale*. Il s'agira d'étudier si vraiment il existe ou non des métiers, dans lesquels non seulement les intermédiaires commerciaux, mais les patrons eux-mêmes pourraient être supprimés par l'association coopérative. A cette occasion autant les défenseurs que les adversaires de cette idée devront avoir la parole.



Contrastes.

A Genève, un vieil ouvrier charpentier s'est jeté dans l'Arve, en laissant comme testament les lignes suivantes :

« Sans travail, sans ressources, presque aveugle, je vais faire un long voyage (1840-1910). S. D. »

Et nous sommes dans l'un des pays du monde qui dépense le plus pour l'assistance publique et où les œuvres de philanthropie privées sont très développées. Le vieux travailleur avait probablement trop de fierté pour mendier et il a préféré partir sans bruit, sans faire claquer la porte derrière lui. Nos maîtres doivent en être satisfaits.

* * *

La liste noire s'allonge. Il ne se passe bientôt plus de semaine, sans que les quotidiens nous content l'histoire lamentable d'un déshérité de la vie. Hier, c'était un ouvrier sans travail qui se suicidait parce qu'il ne pouvait nourrir sa famille. Aujourd'hui, c'est une vieille ouvrière de 80 ans qui est morte de dénuement. *La Suisse* de lundi en donne tous les détails que nous reproduisons en entier :

« *Morte de misère.* — Une locataire du numéro 6 de la rue du Môle, Mlle Louise Fuchs, 80 ans, est morte de misère dans sa chambre. Une voisine avait voulu lui donner jeudi des aliments, mais la vieille femme les refusa. La voisine retourna samedi soir dans l'humble logis où Mlle Fuchs était morte dans l'intervalle et le décès remontait à quarante-huit heures.

Les formalités ont été accomplies par M. le commissaire de police Rattaly, assisté de son secrétaire, M. Baur. Puis le corps a été transporté à la Morgue judiciaire.

On ne connaît pas de parents à la défunte. Celle-ci était née à Grancy, le 24 décembre 1830. Elle avait exercé le métier de modiste. »

Lisez attentivement ce même numéro; à une page précédente vous y trouverez une autre description. On détaille les frais de toilette d'une autre femme, une multimillionnaire d'Amérique, Mme Werner, qui déclarait qu'une somme de *un million*, vous entendez bien, *un million* est nécessaire à une femme *pour vivre honorablement*. Pour sa toilette seulement, elle établissait le compte suivant: une paire de gants par jour, soit 365 par an, à 15 francs la paire; 101 costumes à 5000 fr. l'un; 50 paires de bottines à 250 fr. la paire; 150 mouchoirs à 20 fr. la pièce; lingerie, 75,000 fr.; fourrure, 30,000 fr. Au total 680,250 francs. Pour obtenir cette somme, qui est dépensée annuellement par une femme uniquement pour sa toilette, il faut 453 ans et demi de salaire d'ouvrier à 5 fr. par jour. Combien y a-t-il de travailleurs qui voudraient gagner chaque année ce que cette femme dépense seulement pour ses mouchoirs de poche? Combien de vieillards pourrait-on secourir avec 680,000 fr.? Eh bien, on n'en secourt aucun, ils meurent de misère, parce qu'il y a des gens qui ont trop d'argent, pour lesquels rien n'est trop beau ou trop cher. A eux la fortune, le luxe, la luxure. Aux ouvriers la misère et le désespoir. C'est ce que la bourgeoisie appelle pompeusement *l'ordre*, et elle lance l'anathème contre les socialistes qui osent s'attaquer à un état de choses qui lui est aussi profitable.

Le luxe, disent les riches, mais vous ne pensez pas à le supprimer. Songez donc la quantité d'ouvriers qu'il fait vivre. Vous devriez être très heureux qu'il existe et à ce sujet, une lectrice de *l'Essor*, l'organe chrétien social de Lausanne, donne une définition de la valeur sociale du luxe qui vaut la peine d'être reproduite:

« Et les fleurs — dit-elle — qui sont le grand luxe actuel, si nous y renoncions, que d'honnêtes garçons sans travail, sans compter tous ces enfants de quatorze à quinze ans, qui étaient si heureux, ici à Lausanne, de sillonner la ville, portant de si beaux bouquets et gagnant quelques sous pendant les vacances de Noël et Nouvel-an. Mais en voilà assez, mon cœur est soulagé. (Signé) A. Ray.»

Elle n'est pas difficile, cette... brave dame. Il est surprenant qu'elle n'ait pas donné cela comme remède à la prostitution et à l'acoolisme. Il faut avoir « du fiel » pour oser excuser son luxe par des arguments semblables. Il suffit de voir ces enfants et vieilles femmes, véritables loques humaines, se traîner lamentablement de café en café, jusqu'à deux heures du matin, pour gagner 40 à 50 centimes — et encore faut-il que toutes les fleurs soient vendues — pour se rendre compte de la misère qui se voit au travers du sourire qu'ils adressent aux clients.

C'est cela que cette dame appelle les bienfaits du luxe de la bourgeoisie, et ils sont encore nom-

breux les ouvriers qui sont encore pénétrés de l'idée qu'ils ne travaillent et ne peuvent vivre que grâce au luxe des capitalistes, quand en réalité ces derniers s'accordent tous leurs plaisirs sur la misère et les privations de la classe ouvrière. C'est la grande masse des travailleurs qui travaille au profit d'une minorité de viveurs et de jouisseurs. Les exemples ci-dessus en donnent la preuve éclatante et ce système subsistera tant que les ouvriers n'auront pris conscience de leur force. E. Nicolet.

(*Peuple Suisse*.)



Luttes syndicales en Suisse.

Conflit dans l'industrie des cigarettes.

La Fédération des travailleurs de l'alimentation fait en ce moment de nouveaux efforts pour arriver non seulement à organiser mieux les travailleurs dans l'industrie du tabac (cigares et cigarettes), mais aussi pour procurer à cette catégorie d'ouvriers, pour la plupart mal rétribués, de meilleures conditions de travail.

Dans la branche des cigarettes, les fabricants ne consentent pas facilement à faire des concessions, surtout les manufactures genevoises paraissent ne pas entendre raison, avant qu'on les ait menacées, sinon frappées du boycott.

Une des maisons qui se montre excessivement dure et récalcitrante, serait la fabrique de cigarettes Pouillet; voici ce que *Le Peuple Suisse* nous apprend à ce sujet:

« Pour tenir un engagement pris devant les deux fabricants de cigarettes *Väyas* et *Zifas* et pour réglementer les conditions du travail dans les autres fabriques, le Syndicat des cigarettières présentait il y a quelques jours une convention identique à M. Pouillet, rue de la Servette. Les ouvrières de la fabrique Pouillet réclamaient en outre le renvoi de la contre-maîtresse à cause de ses procédés peu corrects.

Une première entrevue eut lieu au cours de laquelle M. Pouillet se montra assez conciliant. Mais ce n'était que pour gagner du temps. La preuve, c'est qu'après avoir lui-même fixé une deuxième entrevue au mercredi 15 février, le jour avant il faisait téléphoner au secrétaire de la Fédération de l'alimentation demandant le renvoi de l'entrevue au jeudi, qu'il ne pouvait plus recevoir la délégation ouvrière que la semaine suivante; c'est qu'après avoir accepté le principe de la conclusion d'une convention avec la fédération ouvrière, il faisait une tournée chez d'autres fabricants les engageant à ne pas reprendre les ouvrières qui quitteraient sa fabrique ou qu'il renverrait, à n'accepter aucune convention et à former un syndicat patronal pour lock-outer